



CHSCT-SD de l'Aude

16 mai 2024

Déclaration de la FSU 11

Notre réunion se tient dans un contexte de rejet massif des mesures dites du « choc des savoirs. » Labellisation des manuels, généralisation des évaluations standardisées, limitation de la liberté pédagogique, tentatives d'imposer des pratiques pédagogiques le plus souvent au mépris de la recherche. Outre leur caractère régressif, porteur d'inégalités, ces mesures ont en commun de remettre en cause l'expertise des enseignantes et des enseignants et d'augmenter cette perte de sens du métier ressentie par de plus en plus de collègues. Il s'agit bien de la santé et des conditions de travail des personnels que notre ministère choisit de fragiliser.

Les bouleversements dans l'organisation des enseignements en collège pour la rentrée prochaine constituent évidemment l'élément le plus emblématique d'une politique erratique. Gabriel Attal, alors ministre de l'Éducation Nationale, avait annoncé un projet clair de tri des élèves selon leur niveau, alors que la ministre Belloubet tente depuis sa nomination de communiquer de manière lénifiante en parlant de groupes de besoin et de refus du tri social, tout en maintenant en réalité l'injonction à composer des groupes qui ne sont pas hétérogènes.

Ces incohérences se répercutent sur les personnels qui sont sur le terrain. Les personnels de direction n'ont pas été écoutés quand ils ont relevé tous les problèmes d'organisation engendrés par la création des groupes en français et en mathématiques. Les personnels d'inspection exposent lors de demi-journées de formation dédiées des suggestions qui sont censées répondre aux inquiétudes des personnels mais qui en créent de nouvelles : alternance entre des périodes de classe entière et en groupes, dont la composition varie en empêchant la constitution d'une véritable relation entre élève et professeur. Au final, on renvoie la responsabilité aux professeurs de tenter d'annuler les effets pervers bien visibles des annonces ministérielles en dégradant encore plus les conditions de travail, sans qu'aucun bénéfice ne semble vraiment attendu. Mais ce n'est pas aux professeurs de porter la responsabilité d'une organisation qu'ils dénoncent depuis le début. La FSU en demande toujours l'abandon et appelle les collègues à se mobiliser, dans le cadre de la journée du 25 mai, mais aussi localement dans la préparation de la prochaine rentrée : nous continuons de l'affirmer : nous ne trierons pas nos élèves.

D'autre part – mais les deux sujets ne sont pas nécessairement sans rapport – notre département n'a plus de médecin du travail depuis maintenant deux mois et demi. Régulièrement, nous sommes saisis par de nouveaux collègues qui ne peuvent bénéficier de l'expertise du médecin de travail, en particulier pour demander des préconisations d'aménagement du poste de travail. Cette carence peut aggraver l'état de santé des personnels concernés qui se voient conduits à multiplier les démarches vaines en étant littéralement baladés du SAIP à la RH de proximité, en passant par le secrétariat des médecins du travail d'autres départements sans que personne ne puisse répondre à leur demande légitime. L'employeur a des obligations en matière de santé et de sécurité des personnels. Dans ce cas précis, nous sommes dans le cas de manquements graves. La FSU demande qu'une solution soit trouvée urgemment pour les personnels de l'Aude.

Enfin, nous concluons en évoquant la situation des personnels des vies scolaires des établissements : de nombreux AED ont été tout récemment informés par les services du Rectorat d'une décision défavorable à leur demande de CDIisation, malgré des évaluations professionnelles satisfaisantes. Il n'est pas acceptable que l'accès à la CDIisation soit limité selon des critères flous et arbitraires. Dans de nombreux collèges, les personnels se mobilisent pour soutenir les AED concernés et demander une révision de cette décision. La FSU accompagnera les collègues dans leurs actions et leurs recours. Et nous constatons là aussi un manque de considération évident pour des personnels essentiels aux établissements.